

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Cotisation foncière des entreprises	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux d'imposition plafonné pour 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col.2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
	3 025 635	25,70	>>>	3 188 000	819 316	25,70	819 316
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration			
Taxes additionnelles	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition provisionnelles 2022	Produit fiscal de référ. (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti)	11 857 110	5,00		12 360 000	617 783	5,-	617 783
Taxe foncière (non bâti)	717 793	12,86		742 000	95 439	12,86	95 439
				Produit de référence des taxes foncières	713 222	Total	713 222

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels (col. 8 x col. 10)
8	9	10	11
Taxe foncière (bâti)	5,00		
Taxe foncière (non bâti)	12,86		
			=
		713 222	(6 décimales)
		Produit de référence des TF	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
569 636	100 576	67 916	358 792	18 444	1 161 869	2 277 233
Alloc. compensatrices	448 944	DCRTP	Versement FNGIR		Contribution FNGIR	305 529

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	+	Allocations compensatrices + DCRTP	+	Contribution FNGIR	+	Fraction de TVA nationale	=	Montant total prévus. 2022 de fiscalité directe locale
1 532 538		448 944		305 529		1 161 869		3 953 186

À PERIGUEUX  
le 17 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
BIANCHINI DIDIER

le Préfet,  
le

le Président,  
le

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
 ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES		2. BASES NON TAXÉES		5. PRODUIT DES IFER	
<u>Taxe foncière (bâti) :</u>		<u>Bases exonérées par le conseil communautaire</u>		Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste.....		Taxe foncière (bâti).....			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte.....		Taxe foncière (non bâti).....		Centrales électriques	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux).....	27	Cotisation foncière des entreprises (CFE).....		Centrales photovoltaïques	2 736
d. Locaux industriels.....	46 631	<u>Bases exonérées par la loi</u>		Centrales hydrauliques	
<u>Taxe foncière (non bâti).....</u>	61	Taxe foncière (bâti).....	1 053 241	Transformateurs	30 164
<u>Cotisation foncière des entreprises (CFE) :</u>		Taxe foncière (non bâti).....	827	Stations radioélectriques	63 298
a. Réduction des bases des créations d'établissements..	15	Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	1 649 915	Gaz (stockage, transport...)	4 378
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire...	349	<u>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles...</u>	179 156	6. FRACTION DE TVA	1 161 869
c. Base minimum.....	20 810	3. CVAE			
d. Locaux industriels.....	378 869	a. Part nette versée par les entreprises.....	405 073		
e. Autres allocations.....	1 544	b. Part dégréevée.....	164 563		
<u>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....</u>	638	c. Exonérations non compensées.....			
<u>Dotation pour perte de THLV.....</u>		4. TAXE D'HABITATION			
<u>Dotation TH (Mayotte).....</u>		a. Bases hors résidences principales et locaux vacants...	3 776 763		
		b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV.....			
		c. Taux figé de taxe d'habitation.....	9,50		

  

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		Taux maximum avec rattrapage		Taux maximum avec capitalisation		Taux maximum avec majoration spéciale	
1 <sup>ère</sup> année de FPU	Taux maximal de droit commun	13	14	15	16	Majoration spéciale du taux de CFE	
Régime de croisière	25,22	25,70	18,86	25,22	26,50	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 national	35,75
	Coefficients de variation du taux moyen pondéré					Taux maximum de la majoration spéciale	50,21
	Taxe foncière (bâti)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal 2022 (niveau national)	Taux plafond 2022			
	17	19	20	21			
Régime de croisière	1,006540	26,50	26,50	53,00			